



Choisir **AGEFOS PME** C'est faire le **choix** de...

L'expérience : depuis près de 40 ans à votre service

La sécurité : plus de 300 000 entreprises et 40 branches professionnelles déjà adhérentes

La performance : solutions et financements adaptés pour votre entreprise

La simplicité : grâce à notre gamme de services et d'outils en ligne

La proximité : un réseau de 84 implantations avec 500 conseillers pour vous accompagner quotidiennement

Votre conseiller Emploi-Formation, partout en France

Spécial « contributions formation »

Les bordereaux à saisir en ligne et/ou télécharger

Votre entreprise emploie **10 salariés et plus** :

- Pré-bordereau de versement et sa notice explicative
- Bordereau de versement et sa notice explicative

Pour **préparer** simplement vos **contributions formation**, connectez-vous sur

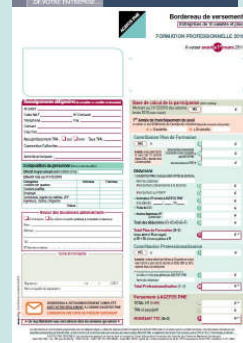
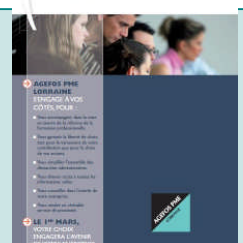
www.agefos-pme-champagneardenne.com

Vous y êtes ! Rubrique **Employeur / Contributions formation** ou rubrique **Employeur / espace téléchargements**

UNE QUESTION ? CONTACTEZ l'un de nos conseillers :

- département 51 : 03 26 83 50 90
- département 52 : 03 25 56 32 81
- département 08 : 03 24 56 24 55
- département 10 : 03 25 71 79 10

SPECIAL ENTREPRISES DE 10 SALARIÉS ET PLUS
PLAN DE FORMATION ET PROFESSIONNALISATION
CONTRIBUTIONS 2011



Frais de CCI

déductibles de la participation formation 2010

08 – Ardennes (Sedan)	2,65 %
10 – Troyes et de l'Aube	0,04 %
51 – Chalons en Champagne	0,06 %
51 – Reims et Epernay	3,08 %
52 – Saint Dizier	0 %

Agenda

Entreprises de 10 salariés et plus

- Début janvier, un courrier vous a été adressé. Afin de vous faire gagner du temps, nous calculons pour vous votre contribution formation professionnelle à l'aide du pré-bordereau de versement à nous retourner par fax.
- 09/02/2011 : vous recevrez votre bordereau de versement à nous retourner **avant le 1^{er} mars 2011**.

Experts-Comptables : un service Web dédié

- ❑ 04/01/2011 : ouverture d'un espace Web entièrement dédié aux outils et services AGEFOS PME, rubrique "Expert Comptable"
www.agefos-pme-champagneardenne.com
- ❑ 17/01/2011 : **vous souhaitez calculer automatiquement les cotisations de vos entreprises clientes de moins de 10 salariés ? Téléchargez le logiciel V2011.**
Des questions sur le téléchargement, l'installation ou l'utilisation du logiciel ? Une hot-line est mise à votre disposition du 17 janvier au 11 mars 2011 : **N° Tél. 0820 480 030** *
- ❑ 31/01/2011 : vous êtes Expert-Comptable ! Un courrier vous a été adressé fin janvier. Notre volonté est de faciliter les missions que vous réalisez pour vos entreprises clientes dans les domaines de l'emploi et de la formation.
- ❑ Toutes les informations utiles à télécharger sur notre site internet : pré-bordereau de versement, bordereau de versement, liste des branches professionnelles adhérentes à AGEFOS PME, liste des centimes additionnels (frais de CCI), les règles de franchissement de seuils...

Formation professionnelle

N° Vert 0800 589 589

Taxe d'apprentissage

Allotaxe 0825 080 508

* : 0,09 € TTC/min

Toutes vos questions juridiques

Arrêté fixant le taux du FPSP pour 2011



Pour 2011, le **taux de la contribution à verser au titre du FPSP** (Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels) est **fixé à 10 %** par l'arrêté du 6 décembre 2010 (JO 31/12/2010). Au titre de la partie plan de formation des entreprises de 10 salariés et plus, cette contribution est appelée par l'OPCA auprès duquel l'entreprise verse sa contribution professionnalisation.

Retrouvez nous sur



www.agefos-pme-champagneardenne.com

Nos antennes départementales

Ardennes
03 24 56 24 55

Aube
03 25 71 79 10

Haute-Marne
03 25 56 32 81

Marne
03 26 83 50 90